

*Très belle année 2017,
remplie de moments magiques,
de rires et d'humanité.*

Commençons l'année avec un peu d'humour...



ON PEUT PAS AUGMENTER
LES PETITS SALAIRES ...
Y'EN A BEAUCOUP TROP !



BONNE ANNÉE 2017
Avec la CFDT Groupe Gfi !

Vous
informer

Vous
écouter

Vous
défendre

Vous
conseiller

PROCHAINS COMITÉS SALAIRE



Calendrier 2017

22/23 mars

21/22 juin

20/21 septembre



16 mars : Comité spécial Managers, Commerciaux et Overheads.



Comment ça marche ?

Objet de la demande

Les demandes traitées par le comité salaire concernent :

- La rémunération,
- La promotion (changement de fonction et/ou de coefficient),
- Les modalités de temps de travail (Modalités 1, 2 ou 3. Temps complet ou partiel).

Origine de la demande

Ces demandes sont généralement formulées par les salarié-e-s (lors de leurs EA/EP, ou pas), mais peuvent être émises par les managers.

Première validation de la demande

Les demandes formulées par les salarié-e-s doivent être validées par le manager. Le manager indique précisément la demande qu'il va transmettre au comité salaire.

Validation du comité salaires

Le comité salaire étudie les demandes validées par les managers.

Les décisions prises sont transmises sous 15 jours à l'ensemble des managers, afin qu'ils puissent en faire part dès que possible aux salarié-e-s.

C'est aux managers d'informer le personnel des décisions prises par le comité salaire.



Un fonctionnement pas très transparent...

Les demandes sont validées (ou pas) par le comité salaire de façon obscure pour les salarié-e-s :

- ✓ Les demandes faites par les salarié-e-s sont-elles transmises au comité salaires ?
- ✓ Le taux d'augmentation convenu avec le manager, est-il fidèlement transmis ?
- ✓ Qu'est-ce qui justifie le refus (partiel ou total) du comité salaire ?

Des questions toujours sans réponse...

La CFTD demande à être informée des décisions du comité salaire.

DON DE PARTICIPATION AUX CLOWNS DE L'ESPOIR

Face au montant dérisoire de notre prime de participation (et c'est loin d'être la première fois !), nous avons proposé aux salarié-e-s de réagir et montrer leur mécontentement en participant à l'opération «Don de participation aux Clowns de l'Espoir».

Cette opération s'est terminée le jeudi 8 décembre par la remise d'un chèque de **2 000 €** à l'ordre de l'association concernée.

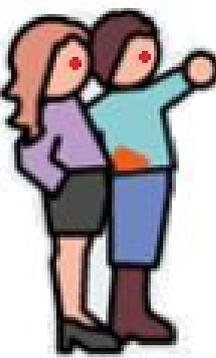
De nombreuses personnes ont poursuivi l'action par l'achat d'oursins proposés par l'association complétant ainsi le montant de **1 000 €**.



Notre mouvement a été publié dans la Voix du Nord (voir article page suivante) par un journaliste très intéressé par cette forme de revendication élégante mais déterminée.

Le mécontentement des salarié-e-s peut aussi rendre le sourire aux enfants hospitalisés.

La Direction Lilloise est en colère, elle trouve que cet article de presse est nul et que cela nuit au recrutement. Elle a totalement raison, la participation est nulle et elle nuit au recrutement !



**ET MAINTENANT....,
NOUS PROPOSONS
À LA DIRECTION ET AUX ACTIONNAIRES
D'ABONDER LES SOMMES VERSÉES
EN PROPORTION DE LEURS DIVIDENDES.**

ALLEZ CHICHE !!!

Pour faire un don ►

<http://lesclownsdelespoir.fr/>

LA VOIX DU NORD du 10 décembre 2016

Des salariés d'une société informatique reversent leur participation aux Clowns de l'espoir

Jugeant les vingt euros de participation annuelle dérisoires par rapport aux résultats de l'année, le comité d'entreprise de la société de services lilloise GFI Informatique a incité les salariés à donner l'équivalent à une association de soutien aux enfants hospitalisés. De quoi lui signer un chèque de 2 000 euros



Jeudi, lors de la soirée annuelle organisée par le comité d'entreprise au SpeedPark d'Hénin-Beaumont, un chèque de 2 000 euros a été remis aux Clowns de l'espoir.

Quand une entreprise atteint ses objectifs, son personnel est en droit d'attendre un retour. La société de services GFI Informatique a réalisé une belle année 2016 mais la participation accordée aux salariés ne crève pas le plafond, loin de là : les 7 500 salariés de GFI se partagent une enveloppe de 150 000 €, soit une vingtaine d'euros par tête de pipe. « *Et c'est ainsi depuis plusieurs années* », constate Christian Tanghe, délégué CFDT de l'antenne lilloise de GFI Informatique (1 000 salariés).

En revanche, les actionnaires n'ont pas à se plaindre, « *dix millions d'euros de dividendes leur ont été versés* ». Cett fois, réunis en intersyndicale, la CFDT, SUD et la CFTC de GFI Lille ont voulu protester contre la modicité de la prime en l'attribuant à une cause généreuse. Les salariés ont été invités à faire un chèque du montant de la participation aux Clowns de l'espoir qui égaient le quotidien de jeunes patients dans les services pédiatriques d'une dizaine d'hôpitaux de la région.

Les syndicats ont veillé à ne pas « *prendre en otage* » l'association dans un rapport de forces interne à l'entreprise. « *On espère que la direction comprendra le message, on lui dit «venez mettre sur la table une contribution au prorata de ce que nous avons mis». »*

« Démarche de solidarité »

Petite déception, seule une centaine de salariés a répondu à l'initiative. C'est donc un chèque de 2 000 euros qui a été remis aux Clowns de l'espoir, jeudi soir, au Speedpark d'Hénin-Beaumont où le CE organisait une fête de fin d'année en présence de 600 salariés de l'antenne lilloise de GFI. « *C'est une vraie démarche de solidarité, qui crée du lien, si ça peut donner des idées dans d'autres entreprises* », apprécie Dominique Mulliez, chargée de mission aux Clowns de l'espoir.

En revanche, les oursons mis en vente à 5 euros par l'association sont partis comme des petits pains. « *150 ont été vendus au local du CE* » sans compter les ventes de jeudi soir. Plus de 1 000 euros devraient garnir l'escarcelle des clowns. La somme recueillie financera deux mois d'intervention dans un service pédiatrique.



NÉGOCIATIONS À GFI

Gestion des emplois et des parcours professionnels

La CFDT signe

Malgré les imperfections du texte (détails dans notre communication du mois de décembre), la **CFDT** signe cet accord, et sera force de propositions pour l'améliorer.



Rémunération et le temps de travail

La **CFDT** reconnaît les points positifs de ce projet d'accord :

- ✓ Prise en charge à hauteur de 60% des abonnements de transports en commun (50% aujourd'hui),
- ✓ L'augmentation des indemnités kilométriques voiture, de plus basée sur le barème fiscal et qui en suivra donc l'évolution,
- ✓ La mise en place des indemnités kilométriques vélo.

La CFDT ne signe pas

Cependant, pour la **CFDT** la politique salariale qui ne prévoit que 1% d'augmentation de la masse salariale, organisée sur du tout individuel, n'est pas acceptable.

Sur un plan juridique il n'y a qu'une alternative : soit on signe l'accord, soit on ne le signe pas. En conséquence, la **CFDT** ne signera pas le texte du projet d'accord.



Égalité professionnelle et la qualité de vie au travail

La CFDT ne signe pas

La **CFDT** ne signera pas le texte du projet d'accord parce que le texte regroupe deux thèmes, l'égalité professionnelle et le handicap, alors que ce sont deux ANI différents. Nous devrions donc avoir deux projets d'accords distincts.

De plus, l'accord s'appelle « égalité professionnelle et qualité de vie au travail » et aucune disposition n'est prévue sur le thème de la qualité de vie au travail (rien sur le droit à la déconnexion, les risques professionnels, l'absentéisme ni les conditions de travail...).

Soulignons que la **CFDT** est favorable à l'article 9, qui met en place une aide financière annuelle des salarié-e-s bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), par l'attribution de CEST (1 000 € / déclaration RQTH, puis 500 € / années suivantes).

TUP CHRONOTIME

Suite à la TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) de Chronotime vers Gfi Progiciels, la société Chronotime n'existe plus.

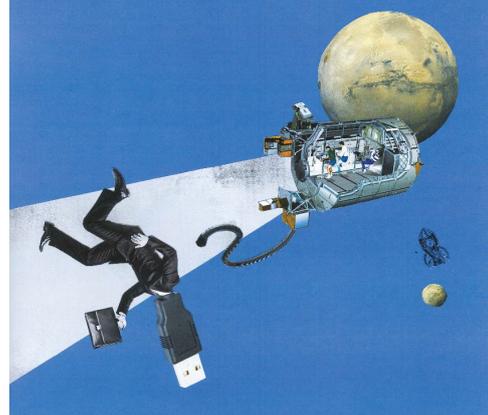
**Depuis le 1^{er} décembre 2016,
tout le personnel est intégré
à Gfi Progiciels.**

Malheureusement, l'information n'est pas passée auprès de tout-e-s les salarié-e-s.

Besoin d'infos ?

Contactez votre Délégué Syndical CFDT,
Luc FOURNIER cfdtprogiciels@yahoo.fr

**NE RESTEZ PAS SEUL,
REJOIGNEZ LE RÉSEAU!**



**...JE ME SYNDIQUE À LA
ON A TOUS UNE BONNE RAISON
DE REJOINDRE LA CFDT**



EX-GFI-BUS / COGNITIS / BT

Harmonisation des dates de paiement des salaires à fin de mois -2j en 2017

Le prélèvement de l'impôt à la source (cf notre article sur ce thème dans page 7 de cette communication) oblige à verser tous les salaires du personnel à la même date. Or, actuellement, la quasi-totalité des salaires du personnel sont versés à fin de mois -2 jours, sauf pour les salarié-e-s ex-gfi-bus, Cognitis et BT dont les salaires sont versés au début du mois suivant.



La date de versement des salaires du personnel ex-gfi-bus va donc être calée à fin de mois -2 jours. Les salaires de décembre 2016 seront versés au début du mois de janvier 2017. Les salaires de janvier 2017 seront versés à fin de mois - 2 jours (fin janvier 2017). Pour ces salarié-e-s, 13 versements auront donc lieu sur l'année civile 2017.

Cela ne devrait pas avoir d'incidence sur le montant de l'impôt, car ce qui est prévu est de calculer le taux de prélèvement 2018 (pour le prélèvement à la source) sur les revenus 2016 (déclarés au printemps 2017).

**Cette modification concerne uniquement les salarié-e-s ex-gfi-bus, Cognitis et BT.
Une information de la Direction leur sera personnellement envoyée.**

CONSEIL DE SURVEILLANCE FCPE

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (CS/FCPE) GFI INFORMATIQUE EXPANSION, représentant les salarié-e-s et ancien-ne-s salarié-e-s porteurs/euses de parts, étaient arrivés à échéance. Des élections ont été organisées pour désigner de nouveaux représentant-e-s des salarié-e-s.



Les militants CFDT ont constitué et présenté un binôme Titulaire/suppléant qui a été élu.



Christophe SIMON et Oxana DE VILLENEUVE
vous représentent désormais au CS/FCPE.

La gestion du FCPE vous interpelle ?

Vous avez une question, un commentaire, un avis, une idée, une proposition ?...

Vous pouvez contacter Christophe ou Oxana par courriel ou par téléphone :

Christophe

cfdt.med@gmail.com

07 81 75 43 01

Oxana

odevilleneuve@yahoo.fr

06 71 32 99 32

**Un grand merci au 312 électrices/eurs qui, par leur vote,
ont soutenu la candidature de Christophe et Oxana.**

PARLONS TRAVAIL

Tic tac tic tac... Vous avez jusqu'au 31 décembre pour inviter vos collègues et vos proches à participer à l'enquête ! Plus de 160 000 personnes ont déjà donné leur avis sur leur travail.

Les résultats complets seront publiés au début du mois de mars. D'ici là ils seront analysés par une équipe de statisticiens et sociologues. La CFDT présentera alors une photographie inédite du monde du travail aujourd'hui et ses propositions pour construire celui de demain.

En attendant, les premiers chiffres sont disponibles et ça décoiffe :

- 79 % aimeraient participer davantage aux décisions importantes de leur entreprise,
- 29 % ont déjà eu envie d'être violent envers leur supérieur,
- le droit du travail n'est pas respecté pour 35 % des participants.
- Une confirmation, le boulot est un lieu de rencontre voire une excellente agence matrimoniale : 13 % d'entre vous ont rencontré leur conjoint actuel au travail.

EN SAVOIR PLUS ▶

<https://www.parlonstravail.fr/portrait/data/all#>



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



Des interrogations concernant la future mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ?

Le gouvernement a mis en place un site internet dédié à l'explication de la mise en œuvre de cette mesure.

Présenté sous une forme ludique laissant une large place aux infographies, ce site internet est en réalité un espace blog hébergé sur le site internet du ministère de l'Économie.

EN SAVOIR PLUS ▶

<http://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>



ÉCLAIRAGE CFDT

Le prélèvement à la source ne constitue qu'un mode de paiement partiel de l'impôt, au même titre que le prélèvement automatique, et ne constitue donc en rien une réforme de la fiscalité. Une telle réforme passe, pour la Cfdt, par une approche globale visant à accroître le poids de l'impôt sur le revenu dans la fiscalité, en contrepartie d'une baisse de la fiscalité indirecte et d'une refonte de l'impôt sur le revenu sur le principe de l'individualisation.



LA POSITION DE LA Cfdt SUR LE PRINCIPE DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

La proportion de ménages qui voient leur revenu évoluer à la baisse d'une année sur l'autre est importante. Il s'agit, entre autres, des personnes qui prennent leur retraite ou un congé parental, de celles qui perdent leur emploi, mais aussi de toutes celles qui travaillent en CDD de courte durée et dont les revenus sont très variables. Chaque année, un tiers des foyers fiscaux voient ainsi leurs revenus baisser par rapport à l'année précédente, et 10% d'au moins 30%. Cette baisse peut entraîner pour eux de grandes difficultés au moment de payer un impôt calculé sur des revenus perçus un an auparavant, supérieurs à ceux dont ils disposent au moment d'acquitter les acomptes et le solde de l'impôt.

La Cfdt considère donc nécessaire la mise en place du prélèvement à la source.

Elle y met cependant la condition que toute garantie puisse être donnée au contribuable sur la confidentialité de ses revenus et de sa situation familiale vis-à-vis de l'employeur.

Cela suppose :

- qu'il n'y ait pas de lien fiscal direct entre le salarié et l'entreprise. La DGFIP ou un organisme ad hoc doit servir d'intermédiaire. Le système DSN (déclaration sociale nominative mis en place en 2017) doit être mis à contribution en ce sens.
- que le salarié puisse, dans certaines limites, choisir son taux de prélèvement.

EN SAVOIR PLUS ▶

https://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2016-12/eclairage_-_prelevement_de_limpot_a_la_source.pdf

CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant-e-s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
Ile de France	Ibrahima BADIANE	cfdt.ibrahima@gmail.com	
	Consuelo FELIU LLOMBART	gfi.cfdt@gmail.com	
	Patrick LOU	lou.cfdt@free.fr	
Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr	
Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr	
Sud-Ouest	Didier POUSSON	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr	
-------	--------------	--	--

Hors UES

COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
GFI INFOGEN SYSTEM	Contact CFDT	cfdt.infogen@gmail.com	
GFI INFORMATIQUE TELECOM	Marie-Claire VIGUIER	cfdtgfiit@free.fr	
Business Document	Dominique BERNARDINI	cfdt.bdoc@gmail.com	06 11 78 72 93

